



COMMUNE DE BOUFFEMONT
Maîtrise d'ouvrage mandatée
Syndicat du Croult et du Petit Rosne

**IDENTIFICATION DES NON CONFORMITES DES
BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT PRIVES
ET DEFINITION, SUIVI ET RECEPTION DES TRAVAUX DE
MISE EN CONFORMITE A BOUFFEMONT**

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE 12-10-38
OPERATION N°091 Mom 71

Dressé par la Directrice Générale Adjointe, Responsable des services techniques A Bonneuil-en-France le :	Présenté par le Directeur Général A Bonneuil-en-France le :	Vu et approuvé par le Maire, A Bouffémont le :
Déborah TANGUY	Eric CHANAL	Claude ROBERT

 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU CROULT ET PETIT ROSNE Rue de l'Eau et des Enfants 95 500 BONNEUIL EN FRANCE	0	1	2	PIECE N°1 JANVIER 2011
	3	4	5	
	6	7	8	

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractant le marché :

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne
(ci-après dénommé le SIAH)

Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 Bonneuil en France

MARCHÉ N°12-10-38

MARCHE UNIQUE

Date du marché
Montant : H.T. T.T.C
Imputation : Titre de l'opération :
Compte : Opération :

--

Marché sur procédure adaptée en application des dispositions des articles 26,28 et 72 du Code des Marchés Publics.

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 Bonneuil en France

Objet du marché : Marché pour l'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés et définition, suivi et réception des travaux de mise en conformité sur la commune de Bouffémont.

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Président du SIAH.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Président du SIAH .

Ordonnateur : Monsieur le Président du SIAH.

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de Gonesse
75, Rue de Paris - BP 58 - 95503 GONESSE

Article 1^{er} – CONTRACTANT(S)

Je soussigné, Monsieur (Nom et Prénoms)..... BOUVET MANUEL

▷ Le contractant est une entreprise individuelle :

Agissant en mon nom personnel.....

Domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) :

▷ Le contractant est une société ou un groupement d'intérêt économique :

Agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Ayant son siège social à (adresse complète et numéro de téléphone) :

9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE 92500 RUEIL MALMAISON

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (S.I.R.E.T.) : 398 014 043 000 44

- code d'activité économique (A.P.E.) : 7112 B

- numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : B 398 014 043

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

-et après avoir produit les documents et attestations visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, y compris la déclaration du candidat m'engage (nous engageons) sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies ; l'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Article 2 – PRIX

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P..

Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum.

Les services faisant l'objet du marché sont rémunérés aux conditions du marché par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du bordereau des prix annexé au marché remis par l'entreprise.

Le candidat s'engage sur les prix unitaires qu'il indique au bordereau annexé, partie intégrante du présent acte d'engagement.

Dans le tableau, ci-dessus, le candidat mentionnera le prix, conformément au bordereau des prix et le devis type :

	Montant du devis type (Pièce N°5)
Prestations exposées dans le CCTP 100.000 e HT
Montant de la TVA * 19.600 €
Prestations exposées dans le CCTP 119.600 € TTC

Le marché s'exécutera conformément au Bordereau des Prix et au Devis Type.

Les annexes n° ... au présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

NE ANT,

Le montant total des prestations que j'envisage (~~nous envisageons~~) de sous-traiter conformément à ces annexes est de Euros (..... €).

En cas de groupement, ce dernier prendra la forme de la solidarité

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution du marché leur acceptation au Pouvoir Adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

nature de la prestation	montant de la prestation (T.V.A. incluse)
	total

Le montant maximal de la créance que je pourrai (~~nous pourrons~~) présenter en nantissement est ainsi de :
Cent dix neuf mille six cent euros TTC Euros (*119.600* €).

Article 3 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter 15 avril 2011, ou à partir de l'OS portant commencement des prestations, dans l'hypothèse où celle-ci interviendrait postérieurement au 15 avril 2011. Il est conclu pour une durée de vingt mois hors délai de validation et hors délai d'affermissement.

Article 4 – PAIEMENTS

Le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
- à :

(joindre un Relevé d'Identité Bancaire)

Les soussignés, entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent, par les présentes, à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Pour les groupements conjoints ou pour les entrepreneurs solidaires demandant le paiement à des comptes séparés il est impératif de remplir le tableau ci-après :

MB

prestations concernées (a)	désignation de l'Entreprise	désignation du compte à créditer
	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte
		Numéro de compte

(a) La première colonne "Prestations concernées" du tableau est à compléter s'il s'agit d'une entreprise générale avec sous-traitants désignés au marché ou d'un groupement d'entrepreneurs solidaires désireux d'être payés séparément, le titre de la rubrique "Prestations concernées" sera remplacé par "Répartition des paiements" et elle sera remplie en indiquant, pour chaque entrepreneur du groupement, le pourcentage du montant des travaux qui fera l'objet d'un paiement direct à son égard. Si le tableau est trop petit il est possible de se reporter en annexe 1.

Toutefois, le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article 5 – BÉNÉFICE DE L'AVANCE OBLIGATOIRE

L'(es) entreprise(s) désignée(s) ci-après :

- ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance obligatoire prévue à l'article 5.4 du C.C.A.P.

- refuse(nt) de percevoir l'avance obligatoire prévue à l'article 5.4 du C.C.A.P.

(rayer la mention inutile)

Fait en un seul original

A Rueil Malmaison, le 9/3/11

Mention manuscrite

"Lu et approuvé"

Signature de l'(des) entrepreneur(s)

B 3 E

Bureau d'Etudes Eau et Environnement
9 Av. A. Maistrasse - 92500 Rueil Malmaison
Tél : 01 55 47 24 00 - Fax : 01 55 47 24 19

Lu et approuvé


ACCEPTATION DE L'OFFRE


Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement :

A BONNEUIL en FRANCE, le **24 MARS 2011**.....

Le Pouvoir Adjudicateur:

M. le Président du Syndicat Intercommunal pour
l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit
Rosne.

Guy MESSAGER

Président du Syndicat
Maire de Louvres



Date d'effet du marché

Reçu notification du marché, le

L'Entrepreneur

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le par
l'Entrepreneur destinataire,

Le

(date d'apposition de la signature ci-après)
Pour le Pouvoir Adjudicateur

ANNEXE 1

A Compléter si les membres du groupements solidaire ou conjoints souhaitent être payés sur des comptes différents. Il est important d'indiquer la part des travaux HT et en euros de chacun dans la rubrique (a).

Répartition des paiements (a)	désignation de l'Entreprise	désignation du compte à créditer
Pour le Membre N°1	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes lettres)
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte Numéro de compte
Pour le Membre N°2	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes lettres)
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte Numéro de compte
Pour le Membre N°3	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes lettres)
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte Numéro de compte

ANNEXE 2

MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le présent modèle est à reproduire en autant d'exemplaire qu'il y aura de sous-traitant présentés lors de l'attribution du marché.

Annexe n°.....

MARCHE :

- Titulaire
- Objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature
- Montant T.V.A. comprise.....

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale.....
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société.....
- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN).....
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
.....
- Adresse.....
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Le sous traitant a droit au paiement direct N'a pas droit au paiement direct
- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes
- Date (ou mois) d'établissement des prix
- Modalités de révision des prix
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections, et retenues diverses
.....
- Personne habilitée à donner les renseignements : Le président du SIAH

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

- Le Trésorier Payeur Général

Le Pouvoir Adjudicateur

.....

l'entrepreneur

.....

le mandataire

.....

(1) - P.J. : Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

Une attestation sur l'honneur du sous-traitant concerné indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail.